

Ont été invités :

Monsieur P Mauroy, Président de LMCU, excusé représenté par M. Paul Deffontaine Vice Président ;

Monsieur Paul Deffontaine, Vice Président qui va nous rejoindre.

Monsieur Thierry Lazaro, député retenu à l'assemblée.

Mme Marquaille Vice Présidente Transports du Conseil Régional, excusée.

M. Dominique Bailly, conseiller Régional, excusé.

Monsieur Monnet, Président CCPP absent.

Les maires des 7 communes concernées : Anstaing (M.Willocq) présent, Baisieux (M. Delrue) présent, Camphin en Pévèle (M. Duffermont) présent, Chérens (M. Zoute) présent, Gruson (M. Duquenne) absent non excusé, Lesquin (M. Wattebled) présent, Sainghin en Mélançois (M. Edme) représenté par M. Lemahieu et le maire de Peronne en Mélançois qui soutient l'asso.

I – Mot de bienvenue du Président

L'Assemblée Générale 2008 est particulièrement importante car elle marque le 10^{ème} anniversaire de l'association. En effet, en 1994, quatre pionnières Mmes Agnès Frasque, Anne Marie Bonnaure, Danièle Foucher et Fouquart lançaient une action contre les nuisances sonores de l'A27. Sur les conseils de Paul Deffontaine, elles créèrent l'Association des riverains de l'A27 4 ans plus tard, dont l'unique objectif était d'obtenir de l'Etat la mise en place des meilleures protections phoniques possibles le long de l'A27. L'assemblée constitutive s'est tenue le 8 avril 1998.

Le Président profite de ce rappel historique pour faire une mise au point. En effet, sur un tract des dernières municipales de Gruson, on a pu lire : « l'A27 la vérité sur les protections phoniques. Les communes d'Anstaing, Chérens et Gruson ont été rejointes dans leur action par l'association "les riverains de l'A27" constituée en 1997 et présidée jusqu'à très récemment par Agnès Frasque ».

Cette allégation laisse entendre qu'il y aurait un mensonge. Or depuis sa création, toutes les actions ont été débattues de façon transparente, lors des AG annuelles. D'autre part, c'est bien à l'initiative de nos quatre pionnières que l'Association a été créée et les communes les ont rejointes par la suite.

Mmes Frasque, Bonnaure et Foucher sont toujours actives dans l'association. Cela fait plus de 10 ans qu'elles se démènent pour obtenir enfin les protections souhaitées. C'est en grande partie grâce à leur initiative et à tout le travail effectué que nous devons l'arrivée des protections tant attendues.

Il est regrettable que M. le Maire de Gruson ne soit pas là pour expliquer ce qu'il a voulu dire.

Pendant ces 10 ans d'action de l'association, beaucoup de choses ont changé. Le trafic n'a pas cessé de grimper. De 18700 véhicules en 1997, nous sommes passés à 36700 en 2007 et ce n'est pas fini puisque les simulations donnent 56000 véhicules en 2030.

Le bruit a bien évidemment suivi. Pour une augmentation de 6 dB, tout se passe comme si la distance des habitations à l'autoroute avait été divisée par 4. Aujourd'hui, l'évolution du trafic entraîne que beaucoup d'habitants sont concernés et que de nombreux autres le seront dans les années qui viennent si rien n'est fait.

L'environnement a également beaucoup changé. L'A27 a montré son intérêt économique et l'association ne l'a jamais remis en cause.

Mais les nuisances n'ont fait qu'augmenter et sont devenues insupportables pour un grand nombre.

Dans un contexte de Développement Durable, il est temps d'intégrer l'A27 afin qu'elle se fasse oublier,

Pour conclure, cette AG est un moment très important aussi car nous sommes en vue de l'aboutissement. Il nous faut rester mobilisés et vigilants.

Nous sommes très heureux de la présence des maires. Nous avons besoin d'eux et nous comptons sur leur soutien actif pour la confirmation des décisions de mise en place des protections à la hauteur des attentes des riverains.

II - Adoption du PV AG 2007

Le PV est adopté à l'unanimité.

III – Rapport moral

L'Association n'a toujours qu'un seul objectif : obtenir les meilleures protections phoniques possibles et le plus rapidement possible, tout en informant ses adhérents au fur et à mesure des événements.

En terme d'activité, cela représente,

- Onze réunions du Conseil d'administration,
- La diffusion de 4 tracts d'information,
- Des contacts réguliers avec les services techniques de la DRE, ainsi que deux rencontres avec la Direction Régionale de l'Équipement,
- La création et le suivi du site internet de l'association (www.riverains-a27.asso.fr),
- Des rencontres avec les maires de Camphin, Baisieux, Lesquin et avec Monsieur Deffontaine,
- Une réunion chez Monsieur le Préfet avec Monsieur Lazzaro.

Suite aux décisions prises au cours de l'AG 2007, il y a eu changement de Présidence et de Vice-Présidence :

- Bernard Foucher remplace Jacques Leriche et prend en charge le dossier juridique ;
- Michel Kremer remplace Agnès Frasque à partir du 18 juin

La décision de poursuivre l'action juridique ayant obtenu la majorité après vote, il y a eu maintien du recours au Conseil d'état.

Ses décisions ont été les suivantes.

Article 1 : "la requête de l'Association « LES RIVERAINS DE L'A27 » est rejetée".

Article 2 : "La présente décision sera notifiée à l'Association « LES RIVERAINS DE L'A27 » et au ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables".

La procédure est allée normalement à son terme.

Au sujet du site Internet (<http://riverains-a27.asso.fr>), sa mise en place a été progressive et son contenu mis à jour régulièrement. L'essentiel du travail du bureau y est consigné (réunions, actions principales, documents importants). Il a eu 600 visites depuis sa création. D'autre part 75 adhérents ont communiqué leur Email (à vérifier et développer). Le coût en a été très raisonnable, mais il

reste un gros travail de maintenance. Le regret du bureau est de n'avoir que peu de retours ! C'est un véritable outil de communication à améliorer et à compléter. L'information, c'est aussi

- La presse,
- Les lettres (tracts et lettres ouvertes),
- Les réunions publiques,

pour toucher tous les intéressés rapidement et avec le moyen le plus adapté en toute transparence.

Etude et mise en place des protections phoniques :

- Cahier des charges sorti en juin,
- Appel d'offres début juillet,
- Commande mi août à IRIS.

De manière générale, les délais sont longs et non respectés d'où les difficultés de communication avec la DRE et la demande de mise au point avec M. le Préfet.

Le Préfet a donné mission à la DRE pour

- La mise en place des protections phoniques en accompagnement de son arrêté,
- Après étude de 2 scénarios – un réglementaire – un ambitieux,
- Dans un délai prévoyant le démarrage des travaux début 2009

Une réunion de travail le 7/12/07 avec la DRE a permis la clarification des règles pour une estimation de trafic à 2030, par exemple la prise en compte des 3000 PL en retour (sens Belgique-France).

Une réunion le 13/02/08 a donné lieu à la présentation du résultat de l'étude.

Le document intégral est disponible en ligne sur le site de l'Association.

Bases de l'étude :

- Trafic estimé 2030,
- Bruit estimé 2030,
- Zones protégées base 55 dBA nuit et 60 dBA jour,
- Solutions prévues (surtout murs, quelques buttes et quelques protections de façades).

Conclusions principales :

- Le trafic est évalué à l'horizon 2030 dans les meilleures conditions réglementaires ;
- Tous les riverains concernés seront protégés dans les meilleures conditions réglementaires (60 dBA le jour et 55 dBA la nuit) ;
- La procédure de réception des ouvrages est à définir, c'est-à-dire la vérification dès la fin des travaux de l'atténuation obtenue ;
- La solution ambitieuse (60dB et 55dB partout à horizon 2030) sera prise en charge par le contrat de plan État / Région (Etat 37,5% – Région 37,5% – LMCU 25%).

L'avant projet est presque terminé. L'Association est en attente de la réponse du Préfet au sujet des limitations de vitesse qu'elle avait demandées en attendant.

Actions futures

- Mobilisation des maires, de LMCU, de CCPP, de la Région pour validation de la décision (inscription dans les budgets et obtention d'amélioration par rapport à la solution réglementaire),
- Observation du respect des délais,
- Préparation de la réception des protections (vérification des atténuations),

- Réalisation d'un observatoire du bruit autour A27 (vérification de la garantie de résultats),
- Limitation de la vitesse jusqu'à obtention des résultats (55 dBA nuit et 60 dBA jour)

IV – Rapport financier

Recettes		Dépenses	
Subventions Communes 6x200 €	1 200,00 €	Frais de fonctionnement	419,76 €
Cotisations	3 055,00 €	Dépenses espèces	43,28 €
Intérêts	103,98 €	Remise banque livret bleu	3 895,94 €
	4 358,98		
Total Recettes	€	Total Dépenses	4 358,98 €

Situation de Trésorerie

Solde bancaire au 1/1/06	2177,56 €	Livret bleu	6015,81 €
Solde espèces	14,27 €	CC 31/12/2007	20,87 €
Total	2191,83 €	Cotisations à verser	40 €
Remise banque livret bleu	3 895,94 €	solde espèces	11,09 €
	6 087,77		
Total	€	Total	6087,77 €

Budget prévisionnel

Recettes		Dépenses	
Cotisations	3000 €	Frais de fonctionnement	400 €
Subventions Communes (7x200€)	1400 €	Site internet	100 €
Intérêts	100 €	Achat sonomètre	300 €
		Provisions	3700 €
Total	4500 €		4500 €

V – Renouvellement du Conseil d'Administration

Renouvellement du 1/3 sortant : le représentant de la commune de Chérenge est démissionnaire et l'ancienne présidente n'a pas été remplacée. Il y a donc appel à candidature, les 2 autres membres se représentant. Pas de candidatures.

VI - Questions / Réponses

Remarques des élus présents

Les informations qu'ils viennent de voir présentées au sujet des protections phoniques ne leur ont jamais été exposées.

Ils n'ont jamais été consultés à ce sujet lors des réunions de LMCU.

Ils n'ont pas tous été saisis ni invités au débat chez le préfet et ils ont appris ces informations par la presse.

Inquiétude de l'association : de ce fait, les travaux sont-ils inscrits sur les budgets LMCU?

Rappel des scénarios par MK

- 1^{er} scénario réglementaire, prévu au contrat plan/Région

La répartition du financement prévue à un moment est de 37,5% pour l'Etat, 37,5% pour la Région, 25% pour LMCU et CCPP.

- 2^{ème} scénario ambitieux du préfet

L'A27 est vue comme une voirie nouvelle et les collectivités en subiraient le surcoût.

Or le résultat de l'étude montre que les habitations les plus proches seront protégées sans surcoût. C'est le contrat de Plan qui prend tout en charge.

Tout le monde sera traité à 2030 dans la solution ambitieuse 60Db le jour, 55DB la nuit.

Question à M. Deffontaine : a-t-il d'autres informations en réponse aux remarques de ses collègues élus?

Réponse : il a interrogé les élus à LMCU pour savoir si le projet était ficelé techniquement et financièrement et pour quelle programmation.

Il a reçu une réponse de M. Mauroy en février 2008 qui expose le mode opératoire et la programmation tels que ceux présentés dans l'étude.

M. Deffontaine est très suspicieux sur la façon de travailler de la DRE. Le résultat de l'étude aurait dû être présenté aux différentes collectivités en mars 2008. Il est normal qu'aucune des collectivités n'ait voté les budgets, puisque la présentation n'a pas eu lieu.

L'état prolonge jusqu'à fin 2008 le contrat de plan pour les travaux sur les autoroutes et le démarrage devrait avoir lieu en janvier 2009.

Les discussions financières démarreront à partir de mars 2008.

M. Deffontaine est extrêmement méfiant. Il aimerait un regard technique un peu plus poussé.

Remarque de MK : il ne faut pas s'immiscer dans l'étude technique car nous ne sommes pas spécialistes et on ne va plus parler des mesures maintenant.

AF fait remarquer qu'ils se sont basés sur des cartes IGN et que sur celles-ci les bâtis "effacent" les reliefs.

AD se demande si la réglementation est bien adaptée à notre cas, car le trafic augmente de façon différente de l'évolution habituelle à cause du jalonnement. Les techniciens travaillent sur des schémas classiques.

Réponse identique de MK : on ne revient pas sur les mesures, mais on est très vigilants puisqu'avec le résultat obtenu, il est inutile de trouver d'autres financements.

Question : est-il possible d'avoir un retour d'expérience en fonction des calculs faits, par un expert en termes de coût, résultat.

Réponse de MK : cela risque de prendre du temps. Chacun doit jouer son rôle. Nous pouvons nous organiser avec les élus et vérifier que les résultats sont atteints, sinon on recommence!!

D'après AD, cela ne s'est jamais vu. AF rappelle que les mesures ont été faites à des instants précis (instantanés) et les résultats peuvent varier suivants la t°, le vent ... Il faudra faire des mesures en continu.

Question : quid du revêtement?

Réponse : trop cher, trop dégradable, il n'en est pas question.

Intervention de M. Deffontaine : l'association a boosté le dispositif de façon incontestable.

Des décisions et des mécanismes sont en cours, mais

- les collectivités ne vont pas signer de façon aveugle ;
- elles ont besoin de savoir ce qui va être fait ;
- les capacités financières de l'état doivent rendre méfiants au sujet du rendement phonique ;
- et ne pas négliger l'aspect visuel pour ne pas dégrader ce beau secteur.

M. Deffontaine rappelle aussi que le SIBM voulait intégrer ces buttes et les protections dans la conservation paysagère du Bassin de la Marque. Les collectivités seront sensibles à ce sujet.

Remarque de MK : une mesure conservatoire de limite de vitesse a été demandée au Préfet. Elle est de 80KM/H pour les PL et de 110 pour les VL. Cette dernière n'aura que peu d'impact.

Question de JL : Y a-t-il eu une incidence du déboutement en justice et des glissements politiques sur ces différentes mesures,

Réponse : aucune pour l'instant et aucune allusion n'a été faite à ce sujet, ni par le Préfet, ni par la DRE, mais on peut toujours le craindre.

N'ayant plus de questions dans la salle, l'AG est clôturée.